

COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 23 août 2010 à 20 h 30

Membres : Bonnet Serge, Calmon Bernard, Carrière Frédéric, Casadéi Marie Ange, Cassabois Marie Pierre, Doumergue
Véronique, Faure Jacques, Lavergne Guillaume, Paréja Félix, Sirieys Sabine, Vaurs Marie Agnès.

Date de convocation : 13 août 2010

Secrétaire de séance : Marie Ange VAURS CASADEI

Le lundi 23 août 2010 à 20 heures 30, le conseil municipal de MIERS s'est réuni à la salle de la mairie de Miers sous la présidence de Bernard CALMON Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de PAREJA Félix, CARRIERE Frédéric et Sabine SIRIEYS représentée par Guillaume LAVERGNE.

1. Approbation PV du 15 juin 2010.

Chaque membre étant en possession d'un exemplaire du compte rendu, Monsieur le Maire en rappelle les principaux points.

A la lecture du projet de la PIMPE Marie Agnès VAURS regrette que les éléments principaux du débat ne soient pas mentionnés sur ce projet.

Mr le Maire ainsi que Guillaume LAVERGNE secrétaire de séance ce jour là précisent qu'il était difficile de faire un compte rendu détaillé de ce long débat d'autant plus que le débat dépassait du cadre strict du projet.

le compte rendu est approuvé par : 7 voix pour, 1 abstention et 1 contre.

2. Projet du parc solaire

Mr le Maire rappelle que le 27 juillet dernier nous avons eu une réunion avec la Société SOLAIRE DIRECT sur la présentation d'un parc solaire au lieu dit « les roubidals».

Cette société avait déjà contacté les propriétaires des terrains agricoles concernés. Tous, à l'exception d'un, ont été favorables. Il se pourrait qu'il y ait d'autres emplacements possibles.

La superficie de cette plate forme serait d'un maximum de 25 hectares et d'un minimum de 10 hectares.

25 hectares devraient représenter la consommation de **4000 foyers** environ hors chauffage.

Lors de cette présentation Mr le Maire a posé plusieurs questions :

L'impact sur l'environnement - néant.

- Absence de co-visibilité immédiate du site avec des riverains, aménagements d'arbres tout autour du site, seule visibilité serait sur les hauteurs

- Site de faible qualité (friches, landes, terres de faible qualité agricole, non irriguée, non remembrée, ...)

Le devenir de ces panneaux (recyclage).

Un fond de réserve est mis en place afin de financer la fin de cycle de ces panneaux.

Le Pourquoi des panneaux solaires ?

En matière de développement durable l'aménagement de parc solaire photovoltaïque font références.

- 1) Cela ne peut se faire qu'avec l'accord des propriétaires des terrains.
- 2) Approbation du conseil municipal. (obligation de l'inscrire dans le PLU).
- 3) Après le passage de la commission départementale afin d'étudier la faisabilité du projet.

Pas d'avis du Parc Régional.

Pas d'avis non plus du Conseil régional.

Les produits attendus pour la commune seront sur la Cotisation Economique Territoriale (CET ex Taxe professionnelle) ainsi qu'un % du CA sera versé pour du mécénat.

Mr le Maire après avoir donné lecture d'un projet de délibération prescrivant l'implantation d'un parc photovoltaïque sur la commune, demande aux membres du conseil municipal présents et représentés de bien vouloir se prononcer sur le principe d'un tel projet, qui devra être inclus dans le document d'urbanisme en cours, et la poursuite par la Société Solaire direct des premières études.

- 5 voix pour, 4 abstentions.

3 Présentation du SCAES (Schéma de Cohérence des Aménagements Equipements et Services).

Mr le Maire nous informe qu'une nouvelle réforme sur les communautés de communes devrait prendre le jour courant 2011.

Un Bureau d'étude devra définir les besoins d'aménagements du département et pour cela propose plusieurs découpages géographiques du département.

Notre secteur comprendra 8 communautés de communes dont 7 ont déjà adhéré et voté la participation.

L'adhésion au SCAES implique l'obligation à la communauté de Padirac de participer au coût de l'intervention de ce Bureau d'étude ce qui représentera la somme de 5000 € à la communauté de Padirac.

Cette demande a déjà fait l'objet d'un vote, mais le non respect de la procédure remet en cause la validité du résultat.

Le 7 septembre cette décision sera remise au vote à la communauté des Communes de PADIRAC.

4. Devis panneaux signalisation routière

Monsieur le Maire présente un devis pour 4 panneaux de signalisation pour un montant de 551.69 euros TTC Ces panneaux sont prévus pour les chemins du Sol de la dîme et la Croix blanche.

5. Remboursement facture achat IKEA

Sur proposition de Monsieur le Maire le conseil municipal donne son accord pour que la somme de 137.25 euros TTC, correspondant à des achats effectués chez IKEA pour le compte de la commune, soit remboursée à Madame Véronique DOUMERGUE.

6 Rentrée scolaire du 2 septembre 2010

Mr le Maire nous rappelle qu'il y aura 28 élèves à l'école de MIERS et qu'il est nécessaire d'avoir un accompagnateur pour 12 enfants pour le déplacement vers le restaurant qui tient lieu de cantine scolaire; à MIERS nous avons 2 accompagnateurs. Depuis la fermeture d'une classe à ALVIGNAC une personne du service serait disponible en complément des personnes déjà présentes. Une convention de mise à disposition de personnel qui définit notamment les conditions d'emploi a été établie avec la commune d'ALVIGNAC. Cette convention prend effet au 2 septembre 2010 pour une durée d'un an renouvelable une fois.

7 PLU

Mr le Maire nous fait part qu'après un recours gracieux auprès du sous-préfet MR LAGARRIGUE Lionel a obtenu un accord de principe pour la construction de son habitation principale sur la commune de MIERS.

Mr le Maire lui suggèrera de déposer au plus vite possible son permis de construire.

Toujours en attente de précisions sur le projet du devenir de la PIMPE.

8 Questions diverses

- Départ du locataire du logement au dessus de l'école.
- Station d'épuration

Mr GIROU expert a demandé à Mr le Maire un certificat de l'inactivité de la boucherie.
Compte rendu de l'expert pour le **16 septembre 2010.**

- Source Salmière :

Mr le Maire nous fait part qu'une visite du site a eu lieu en présence de Véronique DOUMERGUE, de Freddy TERLIZZI de 2 huissiers de justice, et de Mr PROUZET pour constater les différents points présentant un danger pour les visiteurs, lors de cette visite tous ont été effarés par l'ampleur du délabrement du site.

Fin de séance 24 h

CALMON Bernard,

CASSABOIS Marie Pierre,

DOUMERGUE Véronique,

FAURE Jacques,

BONNET Serge,

CARRIERE Frédéric,

VAURS CASADEI Marie Ange,

LAVERGNE Guillaume,

PAREJA Félix,

SIRIEYS Sabine,

VAURS Marie Agnès.